

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 17 juin 2021**

Date de convocation :
11 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Christian Gatineau, Martine Merelle, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson, Béatrice Gout, Xavier Henry, Nelly Basso, Stéphanie Caillard, Christian Bou, Pascal Romé, Yann Prince, Fabienne Maillebois.

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Absent excusé : Christophe De Sousa.

Secrétaire de séance : Stéphanie Caillard.

Stéphanie Caillard est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande que soit retiré de l'ordre du jour la délibération relative à la demande de subvention auprès du PNR pour le RIS. Les éléments attendus n'étant pas parvenus en notre possession, la délibération est reportée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Les élus n'émettent aucune objection.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2021

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est validé par les élus.

2. Eglise : approbation de l'estimation de l'avant-projet et demandes de subventions

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle estimation de l'avant-projet d'Atelier Touchard Architectes
- Sollicite une demande d'aide financière auprès de La Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre des travaux et études sur monument historique, à hauteur de 30% du montant de l'opération, soit 211 869.00 € ; auprès de la Région, au titre de la restauration du patrimoine immobilier protégé à hauteur de 15% du montant de l'opération, soit 105 934 € ; auprès du Département, au titre de la restauration des patrimoines historiques 2020-2023, pour un montant maximum de 85 000.00€ et auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2021 pour 117 000€.

3. ENEDIS-convention pour utilisation du réseau public pour les caméras de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec ENEDIS ainsi que tout acte relatif à ce dossier, et dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021,

4. Tarifs 2021-2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas changer les tarifs votés en 2020.

5. Dénomination de voies publiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la dénomination « Chemin de l'ancienne gare », pour la rue menant à la salle polyvalente,
- Adopte la dénomination « route de Moutiers » pour la rue du hameau des « Petits Chaillots » du carrefour de la D149/Route de Moutiers au carrefour de la D988 au niveau du haras de la Cense,
- Adopte la dénomination « impasse des petits Chaillots » pour le chemin privé bordant la D988 du hameau des « Petits Chaillots »,
- Adopte la dénomination « Chemin sous la Ville » pour remplacer la « rue de Clairefontaine » du carrefour « Chemin sous la Ville/Rue de la Glacière » à la départementale 988,
- Adopte la dénomination « route de la Butte de Guhermont » pour la RD988 du carrefour de la RD988 à la sortie de Rochefort-en-Yvelines jusqu'à l'entrée de Saint Arnoult-en-Yvelines,
- Adopte la dénomination « Chemin de la Picardie » pour le chemin face au hameau du Bourgneuf au niveau du carrefour de la D988/Rue du Moulin
- Charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste

6. CA RT- Approbation de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la mise à jour de la convention de mise à disposition du système d'information ADS et la mise à jour de la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme et autorise le Maire à signer la convention et tout autre document s'y afférent.

7. CA RT- adhésion pour groupement de commande d'achat de papier pour impression et reprographie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur ce projet de groupement de commandes,
- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier pour impression et reprographie,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes
- Précise que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires,
- Fixe le montant minimum et maximum annuel des prestations réalisables sur la commune : 122.08 € HT et 488.32 € HT
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les autres membres du groupement constitué,
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021,

8. PNR : demande d'aide financière pour l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de demander au P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse une aide financière d'un montant de 6133.40 euros au titre du programme n° 5-5 « réduction de la pollution lumineuse »,
- Dit que le solde des dépenses sera pris en charge par la commune,
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021,

9. PNR : demande d'aide financière pour la gloriette du terrain Rossi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de demander au P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse une aide financière dans le cadre du programme « création et/ou mise en place de mobilier urbain » - aide 2.5 pour un montant de 8 000 €
- Dit que le solde des dépenses sera pris en charge par la commune,
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021,

10. PNR : demande d'aide financière pour la micro-signalétique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une aide financière de 8000 euros auprès du PNR dans le cadre du programme 3-4 « SIL »
- Dit que le solde des dépenses sera pris en charge par la commune
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif au dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021

11. Département : demande de subvention pour les travaux de sécurité aux abords des bâtiments scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2021, une subvention pour les travaux de sécurité aux abords des établissements scolaires.
- Adopte le projet des travaux dont le descriptif est le suivant :
 - Repassage d'un stop et du passage piétons rue de Longvilliers
 - Repassage du passage piétons rue Guy le Rouge
 - Mise en place d'un panneau « stop à 150m » clignotant rue Guy le Rouge (entrée de Rochefort)
 - Mise en place d'un dispositif signalant l'école de chaque côté du passage piétons de la rue Guy le Rouge
 - Mise en place d'un éclairage bleu d'un coté sur le passage piétons rue Guy le Rouge (candélabre existant)
 - Mise en place de panneaux lumineux à led indiquant le passage piétons rue Guy le Rouge de chaque côté en amont de celui-ci
 - Création d'une ligne double continue/discontinue au niveau du rond-point rue Raymond Loewy (face à l'entrée de l'école)
 - Mise en place d'un panneau indiquant le sens de circulation par une flèche
 - Rétrécissement de la chaussée rue Guy le Rouge afin d'éviter les éventuels débordements des véhicules sur le trottoir menant à l'école élémentaire et permettant ainsi de sécuriser ce dernier

Le projet dans sa globalité a un coût de 11 496.02 euros HT, soit 13 795.23 euros TTC.

- Sollicite une aide financière d'un montant de 9 196.80 auprès du conseil départemental correspondant à 80% du montant hors taxes des travaux susvisés.
- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

12. Informations et questions diverses

- a. Urbanisme
- b. 1^{ère} phase du Plan projet pluriannuel :
 - i. Périmètre
 - ii. Partage des étapes
 - iii. Mode de financement

Le Maire
M. Sylvain LAMBERT

